



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration - Soixante-cinquième session**

Rome, 2-3 décembre 1998

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**

**DANS LA**

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE**

**PREMIÈRE PARTIE - INTRODUCTION**

1. Le Projet de renforcement de l'agriculture et de l'élevage dans la République populaire démocratique de Corée (Corée, R.P.D.) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa soixante-deuxième session en décembre 1997. Un résumé des composantes du projet est présenté ci-après (pièce jointe 1). Au cours du débat engagé au Conseil, divers points préoccupants ont été évoqués et il a été décidé de prévoir certaines mesures pour garantir la mise en oeuvre efficace du projet. Ces points préoccupants et ces mesures sont indiqués dans les pièces jointes II et III. Le Conseil a en outre décidé que le Président adjoint (Département gestion des programmes - PMD) du FIDA se rendrait en R.P.D. de Corée en 1998 pour faire le point de l'exécution du projet.

2. En conséquence, le Président adjoint, PMD, s'est rendu au début d'octobre 1998 en R.P.D. de Corée où il a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires du gouvernement et des agents du projet, a visité les sites du projet et des coopératives agricoles, rencontré des ménages et eu des entretiens avec les bénéficiaires. Il a également vu les représentants de toutes les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans le pays. Le présent rapport est fondé sur ce voyage du Président adjoint et sur les conclusions d'une mission de supervision organisée antérieurement par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU).



3. La section II fait un bilan rapide de la mise en oeuvre du projet au cours des neuf premiers mois; ensuite, les changements que le projet pourrait contribuer à provoquer à la base sont exposés à la section III; les deux dernières sections (quatrième et cinquième parties) présentent la situation en ce qui concerne les divers points préoccupants évoqués et les mesures prévues au cours des délibérations du Conseil d'administration.

## DEUXIÈME PARTIE - EXÉCUTION DU PROJET

4. Le projet a pris effet le 20 décembre 1997, quinze jours après son approbation par le Conseil d'administration. Depuis lors, la mise en oeuvre de ses deux principales composantes, à savoir le renforcement de l'agriculture et le renforcement de l'élevage, s'est déroulée de façon satisfaisante. Les décaissements atteignaient approximativement 17,4 millions de USD, soit 62% du prêt, à la mi-octobre 1998.

5. L'état d'avancement des deux composantes est exposé brièvement ci-après.

### Renforcement de l'agriculture

6. Cette composante a été mise en oeuvre à un rythme rapide. Des intrants agricoles essentiels (engrais, produits de protection des végétaux et pneus pour tracteur) d'une valeur de 12,2 millions de USD ont été acquis sans retard auprès de fournisseurs internationaux conformément aux procédures d'achats internationaux applicables. C'est là un grand succès, compte tenu du peu de temps disponible avant la prochaine campagne agricole et du manque relatif d'expérience de l'agent d'exécution en ce qui concerne les procédures d'achats internationaux. L'assistance technique de courte durée organisée par le FIDA en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le BSP/ONU a été fort utile. La seule difficulté à signaler est un retard dans la livraison des pneus de tracteurs dû au non-respect par le fournisseur étranger des délais de livraison stipulés dans le contrat.

7. La distribution des intrants aux 585 coopératives agricoles installées dans 30 arrondissements de trois provinces s'est déroulée rapidement et sans difficultés en avril et début mai. Malgré l'ampleur considérable des opérations de chargement et de transport, tous les produits sont parvenus aux coopératives quelques jours après leur arrivée au port et aux autres points d'entrée dans le pays. L'enregistrement, la comptabilité, le suivi et les comptes rendus du processus de distribution ont été satisfaisants. Chaque coopérative enregistre le volume et le coût des intrants reçus dans des comptes séparés, chaque arrondissement enregistre ensuite les intrants distribués à chaque coopérative dans des comptes séparés; enfin le Ministère de l'agriculture tient des comptes détaillés pour chaque arrondissement ou coopérative participant.

8. Une fois arrivés aux coopératives, les intrants ont été distribués comme prévu aux "brigades de travail" compétentes qui les ont alors utilisés pour les cultures. Un seul problème, d'ailleurs mineur, doit être signalé: certains des hangars où les intrants ont été entreposés n'étaient pas en parfait état.

9. Lorsque le Président adjoint, PD, s'est rendu dans le pays en octobre 1998, la moisson du maïs touchait à sa fin et celle du riz était en cours; la moisson et le battage devraient être terminés vers la fin novembre. Les premières indications disponibles (au début octobre) quant à la production sont encourageantes. Grâce à l'arrivée en temps utile des intrants fournis par le projet, à la livraison d'intrants complémentaires par le gouvernement, aux conditions météorologiques assez favorables dans la zone du projet, et au travail bien organisé des membres des coopératives, on prévoit une augmentation notable de production. Lorsque la moisson et le battage seront achevés, des données détaillées sur la production seront fournies par les 585 coopératives, tandis que des séries



chronologiques et des comparaisons transversales seront établies pour un échantillon de 58 coopératives. Un module de suivi des avantages devrait également être mis en place pour évaluer l'impact de la production supplémentaire sur les revenus et l'état nutritionnel des bénéficiaires. Un spécialiste international du suivi sera chargé de contrôler cette opération. Son rapport devrait parvenir au FIDA pour la mi- janvier 1999.

10. Les coopératives utiliseront une partie des revenus supplémentaires que leur assurera le surcroît de production pour rembourser les intrants fournis par le projet. Le solde de revenu net sera distribué à tous les membres des coopératives, sur la base de leurs points de travail. Les sommes versées par les coopératives pour rembourser ces intrants seront déposées dans un "fonds spécial" qui servira ensuite à apporter d'autres appuis aux cultures et à financer d'autres investissements qui seront sélectionnés et approuvés en accord avec le FIDA.

### **Renforcement de l'élevage**

11. La plupart des activités relevant de cette composante se déroulent dans les délais prévus. Les achats d'animaux, de produits d'alimentation animale et de véhicules, la remise en état des fabriques d'aliments pour animaux, la construction d'installations pour l'aviculture, la formation, la mise au point de procédures de crédit et l'exécution des activités de prêt ont bien progressé. Fin septembre 1998, les dépenses atteignaient au total 3,7 millions de USD, dont 3,1 millions de USD provenant du prêt du FIDA, ce qui représente 63% de l'objectif de dépenses du projet pour l'année.

12. Les diverses réalisations sont indiquées ci-après.

13. **Développement de l'aviculture.** Deux ateliers d'élevage de pondeuses sont presque terminés et ont reçu 1 000 reproducteurs. Des camions ont été achetés pour transporter les matériaux de construction de chaque atelier et faciliter ensuite leur fonctionnement. Un atelier d'élevage mixte de pondeuses et de poulets de chair est en construction. Le centre de développement de l'aviculture a été équipé et a reçu 2 000 pondeuses et 2 000 poulets de chair et deviendra opérationnel prochainement, avant même la date prévue dans la préévaluation, et les emplacements de 20 ateliers d'engraissement de poulets de chair ont été choisis. L'élevage d'oies de Kusong a bénéficié d'une aide pour la rénovation de quatre hangars d'élevage. Environ 2 000 oies reproductrices ont été achetées et livrées à cet élevage pour renforcer l'utilisation de sa capacité et la production. L'Institut de recherche avicole et le Centre de formation de Pyongan Nord ont été renforcés grâce à la fourniture d'équipement de transport et de formation. Des stages de formation destinés aux formateurs et aux techniciens des arrondissements ont commencé.

14. **Crédit rural.** La mise en oeuvre de cette sous-composante s'effectue conformément aux prévisions de la préévaluation. Un manuel du crédit a été mis au point de concert par la Banque centrale et un conseil international. Un responsable du crédit à plein temps a été désigné pour s'occuper spécialement du programme de crédit du projet dans chaque banque d'arrondissement et chaque coopérative visée. La banque a organisé plusieurs stages de formation à l'intention des spécialistes du crédit des filiales de banque et ces dernières ont elles aussi organisé des stages pour les spécialistes des finances et du crédit des coopératives. Bien que des améliorations soient encore nécessaires, les spécialistes du crédit des banques et des coopératives paraissent s'être assez bien familiarisés avec les procédures à suivre. Une campagne d'information sur le crédit visant les ménages a été organisée et des prêts représentant 550 000 USD ont été approuvés et versés. Environ la moitié de ces prêts ont été



consentis à des ménages en vue d'activités d'élevage de poulets, d'oies, de chèvres, de porcs et de lapins et le reste aux coopératives en vue d'activités d'élevage des brigades de travail. Grâce à la forte demande de crédit et à l'efficacité du personnel spécialisé à divers niveaux, l'objectif de prêt a été atteint.

15. **Développement de l'élevage caprin et des pâturages.** L'élevage de reproducteurs caprins de Kujang a bénéficié d'un appui sous forme de construction d'étables et de fourniture de matériel de transport. Le programme de reconstitution des troupeaux de chèvres dans la zone du projet a été mis en route. Conformément aux objectifs du plan de travail annuel, 2 000 chèvres ont été achetées et revendues aux coopératives et aux ménages participants. Les activités de mise en valeur des pâturages se déroulent dans les délais prévus, avec quelques dépassements de devis.

16. **Alimentation animale et fabriques d'aliments pour animaux.** La rénovation de cinq fabriques est terminée et celle de deux autres prendra fin en novembre 1998. Sept broyeurs à marteaux achetés à la Chine ont été mis en place comme prévu. Toutes les fabriques devraient être opérationnelles fin novembre 1998. Des aliments pour le bétail ont été achetés et distribués pour approvisionner les installations bénéficiant de l'aide du projet.

17. **Appui aux institutions d'élevage.** Le projet devait fournir un appui limité à certaines institutions, notamment un centre d'appui général à l'élevage, un centre d'analyse des aliments pour animaux, une fabrique de médicaments biologiques, un élevage de géniteurs de pondeuses, un élevage de géniteurs de poulets de chair, et dix centres de services vétérinaires d'arrondissement. L'appui consiste à fournir du matériel de bureau et de laboratoire et des véhicules et à couvrir les frais d'exploitation. La mise en oeuvre vient seulement de commencer mais les activités prévues devraient être terminées d'ici janvier 1999.

### TROISIÈME PARTIE - CHANGEMENTS POSSIBLES GRÂCE AU PROJET<sup>1</sup>

18. Le projet favorise le changement progressif et l'innovation à la base. Les ménages doivent bénéficier de crédits à la production destinés à couvrir divers besoins, en premier lieu de crédits pour entreprendre dans les arrières-cours l'élevage de petits animaux (chèvres, oies, poulets, lapins, etc.). Ils seront ainsi encouragés à prendre eux-mêmes des décisions et à acquérir davantage d'initiative et d'esprit d'entreprise. La production de ces élevages (viande, lait, oeufs et animaux vivants) sera écoulée principalement sur les "marchés paysans" locaux, processus qui a déjà démarré. L'accroissement rapide de la production devrait renforcer l'activité de ces nouveaux marchés locaux et peut-être aussi augmenter leur nombre et leur diversité. Le surcroît de revenus dû au crédit devrait engendrer une demande supplémentaire d'intrants (par exemple caprins reproducteurs) et déclencher, toujours grâce aux marchés, une réponse de l'offre, par exemple une offre d'animaux de bonne qualité provenant des ateliers d'élevage des coopératives agricoles et des fermes d'État.

19. Les excédents de production ainsi créés entraîneront probablement d'autres changements à plus long terme. La collecte et la compilation des données devront être élargies, les questions de politique des prix et de termes de l'échange prendront de l'importance et certaines coopératives agricoles pourront diversifier leurs activités ou se spécialiser dans des activités particulières pour lesquelles elles jouissent

---

<sup>1</sup> Voir également paragraphe 46.

d'un avantage comparatif; par exemple certaines pourraient se spécialiser dans la culture et d'autres dans l'élevage. Cette spécialisation devrait aboutir à une amélioration de l'efficacité et à un accroissement de la production globale qui entraînerait à son tour une amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire.

20. Le projet encourage à tenir davantage compte des considérations économiques et commerciales et des questions de prix, de coût et de recouvrement des coûts, notamment: taux d'intérêt demandés par les banques sur les prêts; taux d'intérêt perçus par le gouvernement pour la fourniture d'engrais à crédit aux coopératives; prix des engrais appliqués aux coopératives et recouvrement du coût des intrants fournis. Le recouvrement des coûts auprès des coopératives favorise l'utilisation rationnelle des ressources, l'optimisation des rendements et le souci d'efficacité économique et technique.

21. Le projet favorise la décentralisation car sa mise en oeuvre est axée sur les arrondissements, les coopératives et les brigades de travail. Il est prévu que l'unité de gestion du projet fasse fonction de prestataire de "services" plutôt que de gestionnaire directif. Le projet simplifie également les formalités bureaucratiques en prévoyant une voie de communication directe entre le Ministère de l'agriculture de Pyongyang et les arrondissements et coopératives de base. Pour réorienter les échelons supérieurs vers une fonction de service, le projet fournit une assistance technique tendant à renforcer les capacités dans les domaines de la passation des marchés, de la planification de la distribution des intrants, de la vérification des comptes et de la comptabilité, des opérations bancaires et du suivi. Une des retombées du projet est l'élargissement de l'information et un meilleur accès aux zones rurales, ce qui pourrait prélude à un processus d'ouverture plus vaste. Les milieux officiels paraissent commencer à mieux comprendre l'utilité de l'assistance technique extérieure (malgré son coût élevé). Ainsi, les ONG internationales fournissant une assistance technique et une formation devraient être mieux appréciées et mieux accueillies.

22. Le projet favorise la participation de la base du fait que les présidents des coopératives sont représentés au sein de l'unité de gestion du projet. À cette fin, des ateliers sont organisés à l'intention des bénéficiaires et les coopératives sont invitées à formuler des plans et des projets d'utilisation du "fonds spécial" constitué grâce au remboursement des engrais livrés aux coopératives dans le cadre du projet.

23. Le projet encourage progressivement ces changements en venant en aide - sans les affaiblir - aux institutions rurales de base existantes - les coopératives agricoles - qui, tout en constituant un bon instrument d'organisation de la production, sont aussi pour la population rurale un filet de sécurité, un mécanisme de réception et de livraison, un moyen de participation et un vecteur de l'esprit communautaire.

#### **QUATRIÈME PARTIE - POINTS PRÉOCCUPANTS ÉVOQUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

24. Les points préoccupants évoqués au Conseil d'administration au moment de l'approbation du projet sont indiqués dans la pièce jointe 2 (accompagnant le document EB 98/65/INF4). La situation concernant ces divers points est exposée ci-après.

25. **Les conditions requises pour une bonne mise en oeuvre du projet sont-elles réunies? Sera-t-il fait bon usage des ressources? La capacité d'absorption est-elle à la mesure d'un projet d'une telle ampleur?** La rapidité et la qualité constatées jusqu'ici dans la mise en oeuvre du projet (voir deuxième partie) incitent à répondre par l'affirmative à toutes ces questions. Le renforcement des capacités grâce à l'assistance technique fournie au projet par le FIDA en collaboration avec le



BSP/ONU et le PNUD explique en partie ces bons résultats, mais ceux-ci sont principalement imputables à la capacité d'intervention efficace du gouvernement et des institutions de base (comme les coopératives agricoles). La tradition laborieuse des populations a également contribué à la bonne mise en oeuvre des activités.

**26. Le financement des différents intrants se traduira-t-il automatiquement par un accroissement de production?** D'après les premières indications, la production est effectivement en augmentation dans la zone du projet (des chiffres précis devraient être disponibles vers janvier 1999 - voir paragraphe 9 ci-dessus). Dans les coopératives agricoles visitées, le surcroît de production de paddy par rapport à 1997 était évalué provisoirement à 2-2,5 t/ha. Cet accroissement peut être attribué à la fourniture d'intrants essentiels par le projet, à la livraison simultanée par le gouvernement d'intrants complémentaires comme les semences, aux mécanismes ou organes de soutien déjà en place (par exemple ferme d'État d'élevage de reproducteurs en ce qui concerne le cheptel); à l'aptitude du gouvernement à fournir des appuis en temps utile; enfin à la capacité des coopératives agricoles de mobiliser efficacement la main-d'oeuvre. En outre, il existe à tous les niveaux une éthique propice du travail. Des améliorations sont cependant possibles en ce qui concerne le perfectionnement des technologies, l'affinement des enveloppes techniques, l'application optimale des intrants, la qualité des semences, etc.

**27. Existera-t-il des marchés capables d'absorber une production intensive?** La commercialisation des produits des coopératives et des ménages ne pose pas de problèmes, surtout pendant la période actuelle de pénurie; le système de distribution publique du gouvernement achète du riz et du maïs sans difficulté, des "marchés paysans" où les produits alimentaires sont vendus et achetés se créent et les habitants d'une même zone peuvent aussi acheter, vendre ou pratiquer le troc entre eux. La sous-composante crédit du projet accélère ce processus en renforçant le pouvoir d'achat des populations.

**28. Peut-on être sûr que les prix seront suffisamment incitatifs?** Pour la plupart des produits d'alimentation humaine (céréales vivrières et produits de l'élevage), l'autoconsommation au niveau du ménage ou de la coopérative constitue une puissante incitation à produire. Le système de distribution à l'intérieur d'une coopérative et la production "accessoire" sur les petites parcelles privées autorisée au niveau du ménage sont aussi des stimulants intrinsèques. Quant aux prix agricoles proprement dits, ceux qui sont actuellement fixés pour les principaux intrants et produits paraissent couvrir les coûts et favoriser la production sans ou pratiquement sans impôt ou subvention; c'est par exemple le cas des engrais qui tiennent une place importante dans le projet du FIDA.

**29. Peut-on compter sur la participation des bénéficiaires?** Les coopératives agricoles servent de cadre de participation. Elles sont relativement petites et les membres sont organisés en brigades et sous-brigades de travail. Les chefs de ces brigades et sous-brigades, les présidents des coopératives et les autres fonctionnaires importants sont élus parmi les travailleurs agricoles (les élections ont lieu une fois par an au scrutin secret avec la participation de tous les membres). Les problèmes sont discutés et les décisions sont prises par voie de consensus au cours des réunions régulières de brigade et de sous-brigade et des réunions générales périodiques auxquelles assistent tous les travailleurs de la coopérative. Le processus participatif est renforcé grâce aux ateliers à l'intention des bénéficiaires et du fait que les présidents des coopératives sont représentés au sein de l'unité de gestion du projet; en outre, la sous-composante crédit laisse le pouvoir de décision à chaque ménage.

**30. L'approvisionnement en fourrage et aliments pour animaux de qualité sera-t-il suffisant?** Comme les troupeaux ont beaucoup diminué, l'approvisionnement en fourrage provenant des pâturages naturels ne pose pas de problème. Même en cas de remontée des effectifs, il existe suffisamment de pâturages et de terrains broussailleux naturels dans la zone du projet bien que la pénurie de céréales (comme le maïs) pour l'alimentation animale persiste. Le projet renforce les



disponibilités d'aliments pour animaux par le biais de la remise en état des herbages, de l'accroissement de la production de riz et de maïs et de l'importation de matières premières pour fabriquer des aliments composés. Il encourage également l'abandon progressif de l'élevage des porcins, qui ont besoin d'une certaine quantité de céréales pour donner les meilleurs résultats au profit d'animaux consommant davantage d'herbe comme les chèvres, les oies et les lapins.

**31. La production animale n'aura-t-elle pas un effet négatif sur les disponibilités alimentaires destinées à la consommation humaine, alors que son effet positif sur l'état nutritionnel de la population ne devrait se faire sentir qu'à plus long terme?** Le projet privilégie les animaux à cycle de reproduction court qui se nourrissent d'herbe comme les chèvres, les oies et les lapins. Il appuie également l'élevage de poulets qui se nourrissent de n'importe quoi et transforment les grains en chair de la manière la plus avantageuse et la plus rapide. L'accroissement de la production de lait, de viande et d'oeufs grâce à l'appui du projet a une incidence directe et rapide sur l'état nutritionnel des populations. Le projet influera également sur la nutrition par le biais des revenus: les ménages ne disposant pas d'assez de céréales pour couvrir leurs besoins alimentaires pourront utiliser le surcroît de revenu tiré de la vente des animaux et des produits dérivés pour acheter plus de céréales destinées à l'alimentation familiale à des fournisseurs disposant d'excédents dans la zone du projet ou à l'extérieur. Le projet prévoit des importations d'aliments pour animaux de sorte que les quantités de céréales disponibles pour la consommation humaine augmenteront proportionnellement. En outre la composante agriculture renforcera les disponibilités globales de céréales pour la consommation humaine, tandis que l'amélioration des pâturages renforcera l'approvisionnement en fourrage et accroîtra donc le volume de céréales disponibles pour la population.

**32. La sous-composante crédit sera-t-elle réalisable et adaptée à la demande? Les risques ne seront-ils pas excessifs?** Cette sous-composante est mise en oeuvre par l'intermédiaire du réseau bien établi de filiales de la Banque centrale et des coopératives agricoles. Chacun de ces centres bénéficiera de personnel supplémentaire et de formation, des campagnes de sensibilisation sont menées dans la zone du projet. Un manuel de crédit a été établi pour donner des directives opérationnelles et la mise en oeuvre de cette sous-composante donne jusqu'ici des résultats positifs et encourageants (voir paragraphe 14). Les responsables du crédit au sein des coopératives sont très motivés et bien informés. La comptabilité est tenue méticuleusement. Les coopératives agricoles peuvent assurer aux pauvres un accès rapide et général au crédit et les opérations ne coûtent pratiquement rien au prêteur ni à l'emprunteur.

**33.** Les risques pour les banques prêteuses sont réduits par la garantie accordée par les bureaux d'arrondissements à tous les prêts aux coopératives agricoles qui garantissent à leur tour les prêts aux ménages. Les risques seront également atténués grâce au renforcement des moyens de vérification comptable, du personnel chargé du crédit et de l'évaluation préalable des prêts par les banques et les coopératives. Au départ, les prêts concernent des activités d'élevage simples pratiquées traditionnellement dans la zone du projet. Le projet prévoit également le renforcement des services vétérinaires, ce qui devrait contribuer à réduire le risque lié à la mortalité des animaux.

**34.** Pour que le dispositif de crédit réponde réellement "à la demande" des bénéficiaires, les ménages sont invités à identifier leurs propres besoins et à présenter des demandes individuelles de crédit en utilisant de nouveaux formulaires. Au cas où la demande de crédit dépasse l'offre (comme cela s'est produit), les sous-brigades de travail des coopératives examinent et sélectionnent les demandes de façon que les prêts soient attribués aux ménages les plus méritants, compte dûment tenu de critères techniques et de ciblage. À cet égard, priorité est donnée aux ménages vivant dans de mauvaises conditions,

comptant un grand nombre de personnes à charge ou des membres âgés ou handicapés et aux ménages dirigés par une femme. Il ressort de l'expérience pratique et des entretiens avec les membres des ménages que la population visée estime que le crédit répond à sa demande.

35. Les questions suivantes devront être examinées plus avant et éclaircies:
- insuffisance éventuelle du personnel et accroissement des coûts de fonctionnement dus à l'augmentation rapide escomptée du volume du crédit;
  - adéquation du taux d'intérêt (5%) actuellement appliqué aux prêts par la banque;
  - défauts de paiement éventuels en cas de force majeure (mortalité animale, par exemple); règles ou procédures à adopter dans ce cas pour le réaménagement des prêts;
  - proportion de crédit à accorder aux coopératives agricoles par rapport aux ménages individuels (répartition à peu près égale pour le moment);
  - possibilité/utilité de constituer des fonds renouvelables séparés pour chaque coopérative.

36. **Fonds de contrepartie provenant des ventes d'engrais aux coopératives: constitution, suivi et utilisation.** Les ventes d'engrais et d'autres intrants aux coopératives agricoles sont comptabilisées dans de nouveaux registres introduits par le projet au niveau des coopératives, de l'arrondissement et du Ministère de l'agriculture, et peuvent ainsi être contrôlées. Les coopératives rembourseront les engrais aux bureaux d'arrondissements (vers janvier 1999, après la récolte et le battage). Les sommes ainsi obtenues seront ensuite déposées sur un "fonds spécial" du Ministère de l'agriculture. Les remboursements seront comptabilisés dans les mêmes registres que les ventes d'intrants aux coopératives et pourront ainsi être contrôlés.

37. Il est prévu que le "fonds spécial" sera utilisé en faveur de petits projets d'investissement donnant rapidement des résultats au niveau des coopératives, projets choisis d'un commun accord par le FIDA et le gouvernement. Les coopératives participeront à la planification et à l'exécution de ces projets, et devront également couvrir une partie des coûts de façon à se sentir directement intéressés par ces activités. Des ONG internationales pourraient aussi intervenir dans ces activités locales.

38. **Suivi.** La mise en oeuvre matérielle du projet est suivie avec attention par le Ministère de l'agriculture et les bureaux d'arrondissements. Les intrants distribués et la production obtenue sont inscrits dans des registres tenus au niveau des coopératives, des arrondissements et du Ministère de l'agriculture. Un spécialiste (étranger), chargé de suivre la distribution des intrants, a effectué trois missions sur place cette année pour suivre l'évolution du projet. L'unité de gestion du projet compte également des agents chargés du suivi qui se rendent régulièrement sur les sites et lieux d'activités; la Banque centrale suit avec attention la sous-composante crédit sur le terrain; enfin, des missions de supervision du BSP/ONU assurent le suivi de la mise en oeuvre du projet deux fois par an. Les rapports sur l'état d'avancement du projet sont établis sur la base de ces divers travaux de suivi. Le BSP/ONU s'emploie à améliorer le contenu et la forme des rapports, notamment en ce qui concerne la sous-composante crédit et la composante élevage.

39. **Facteurs macro-économiques et politiques susceptibles d'avoir contribué à la pénurie actuelle.** Les questions macro-économiques et politiques plus larges qui influent peut-être sur la situation économique générale du pays ne sont pas du ressort du projet. Cependant, il constitue un instrument potentiel d'amélioration progressive, d'innovation et de réorientation des politiques à partir de la base, ainsi qu'il est indiqué dans la troisième partie ci-dessus. Les grands problèmes



généraux de l'agriculture doivent faire l'objet d'études sectorielles comme celle que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture vient d'entreprendre en collaboration avec les autres institutions des Nations Unies basées à Rome. Ces questions plus vastes devraient également être étudiées en vue de la table ronde des Nations Unies qui se tiendra prochainement sur la RPD de Corée. La grave pénurie de carburant et d'engrais ainsi que le manque de devises pour acheter ces produits constituent les problèmes les plus graves pour le pays dans l'immédiat. L'arrêt de la production industrielle, le niveau technique généralement bas, la nécessité de créer un environnement plus propice aux investissements de capitaux privés étrangers, la modification éventuelle des modes de culture pour assurer durablement la sécurité alimentaire, compte tenu de la rareté de superficies arables, enfin la faible capacité actuelle d'importation posent également des problèmes. Fort heureusement, le pays est capable d'utiliser l'aide extérieure de façon efficace et rapide, comme le montre le projet du FIDA (voir troisième partie ci-dessus et paragraphes 41-46 ci-après).

40. **La disponibilité et la fiabilité des informations statistiques** s'améliorent progressivement. Les difficultés concernent moins la collecte et l'enregistrement des données au niveau local que la compilation, l'analyse et la diffusion ultérieure. On a constaté sur le terrain que le volume des récoltes est soigneusement mesuré suivant des méthodes scientifiques précises. Compte tenu de la situation particulière du pays, il est généralement nécessaire de créer d'abord un climat de confiance pour que les donateurs extérieurs aient accès aux informations statistiques. Le FIDA a obtenu des résultats relativement bons à cet égard.

41. **Cadre politique du gouvernement.** Le gouvernement a adopté dès l'origine comme pierre angulaire de sa politique l'autosuffisance en céréales vivrières au niveau national et au niveau local. Comme les terres sont rares et la population a largement doublé depuis les années 50, l'exploitation est devenue de plus en plus intensive avec un recours croissant à la mécanisation, aux produits chimiques, à l'irrigation et à l'énergie électrique. Vers la fin des années 80, les premiers symptômes d'usure et d'obsolescence sont apparus et dans les années 90 une forte crise a éclaté sous l'effet de deux facteurs extérieurs extrêmement graves: les rapports commerciaux et financiers si importants avec l'ex-Union soviétique et le bloc socialiste se sont brusquement interrompus; d'autre part, des inondations, des sécheresses et autres catastrophes naturelles exceptionnelles ont durement touché les réseaux d'irrigation et de drainage, les mines de houille, les centrales électriques, etc. entre 1994 et 1997. Le problème le plus grave dans l'immédiat est la forte pénurie d'intrants essentiels, notamment d'engrais, de carburant et de pièces détachées. Le pays a des difficultés à redresser la situation par ses propres moyens et le gouvernement a fini par demander une aide alimentaire et financière extérieure pour traverser ce qu'il considère comme une période transitoire de reprise et d'ajustement.

42. Dans cette nouvelle situation, la politique gouvernementale s'articule sur trois grands axes.

43. En premier lieu, la remise en état et la modernisation des moyens de production, en particulier: réparation des dégâts dus aux inondations; remise en état des infrastructures d'irrigation; fourniture d'intrants essentiels (en particulier engrais) à l'agriculture et de pièces détachées et de matières premières à l'industrie, enfin modernisation des technologies. Le gouvernement est conscient que le pays ne pourra se procurer les intrants requis sur des bases durables qu'en se dotant d'une capacité d'importer. Il est cependant convaincu qu'il est possible de relancer à terme l'agriculture et l'industrie puisqu'il affirme que les conditions de base nécessaires existent. Une assistance financière et technique extérieure initiale (quelques centaines de millions de dollars, d'après une estimation officielle) complétée par les ressources intérieures considérables que possède le pays permettrait de redynamiser l'industrie et l'agriculture en quelques années. En réponse aux doutes exprimés quant à la capacité du



secteur industriel de faire face à la concurrence sur les marchés internationaux et d'opérer les changements structurels nécessaires pour améliorer sa position, le gouvernement affirme s'efforcer d'offrir un environnement propice aux investissements étrangers par le biais de zones franches et de coentreprises, ainsi que par des réglementations bancaires et autres mesures favorables.

44. Deuxième grand axe, la réorientation progressive de l'utilisation des terres vers des cultures plus diversifiées et plus durables, notamment: abandon de la monoculture du maïs au profit de la production de légumineuses, de fourrages, de graines oléagineuses et de plantes-racines; utilisation accrue des engrais et pesticides biologiques; techniques d'irrigation permettant d'économiser l'eau et l'énergie; techniques de travail minimum des sols pour économiser le carburant de tracteur; remplacement des animaux non ruminants consommateurs de céréales par des ruminants consommateurs d'herbe comme les chèvres; introduction de variétés de maïs à haute teneur en protéines, enfin promotion de la culture des légumes et de la pisciculture. Des recherches adaptatives ont été entreprises.

45. En troisième lieu, renforcement et réorientation des institutions et organisations rurales, en particulier assurer équipement et formation aux institutions spécialisées, notamment les centres de recherche et de formation, moderniser le réseau financier rural par le biais de la formation des cadres et de la fourniture de capital d'amorçage; autoriser et encourager la création de circuits commerciaux et d'organismes de services en milieu rural; renforcer les compétences et la gestion des fermes coopératives (qui jouent un rôle capital dans la société rurale coréenne).

46. Le gouvernement a accepté graduellement (avec un mélange de pragmatisme, de souplesse et de prudence) certaines modifications spécifiques des procédures, des organisations et des institutions des zones rurales. Ainsi, il a laissé progressivement se créer des marchés paysans, le crédit à la production octroyé à la demande des ménages a été organisé; les agriculteurs ont été encouragés à entreprendre des activités accessoires; les taux d'intérêt ont été ajustés, les principes de calcul des coûts et de remboursement admis; les règles internationales de passation des marchés, de vérification des comptes et de comptabilité ont été étudiées et adoptées; de nouveaux modes de participation des agriculteurs ont été acceptés; des pratiques de gestion plus décentralisée et moins hiérarchisée ont été adoptées; les missions étrangères ont pu pénétrer à l'intérieur du pays et davantage de données ont été mises à disposition; des enquêtes portant, par exemple, sur la nutrition ont été autorisées; une étude sectorielle de l'agriculture a été acceptée; les techniques et les modes de culture ont été réexaminés, le ciblage des ménages défavorisés a été adopté, des "fonds de contrepartie" spéciaux ont été établis pour assurer la viabilité des projets; les investissements étrangers ont été encouragés, la formation financière et économique a été amorcée et les ONG ont été invitées à travailler dans le pays. Les projets et activités du FIDA ont déclenché ou facilité certaines de ces adaptations dont l'avenir devra être observé avec soin et faire l'objet d'un dialogue dans le cas du FIDA (le dialogue avec le gouvernement sera facilité par le rapport de confiance déjà instauré).

47. **Perspectives d'approvisionnement en engrais et autres intrants après la campagne en cours.** Certains facteurs favorisant l'approvisionnement en engrais et en autres intrants après la clôture de la campagne agricole en cours sont indiqués ci-après: i) le projet accroîtra les fonds dont disposent les coopératives pour acheter des intrants - tout d'abord en engendrant des revenus supplémentaires qui pourront être consacrés à l'achat d'intrants; en deuxième lieu les coopératives pourront utiliser une partie du "fonds spécial" (voir paragraphes 36-37) pour financer des achats d'intrants en vue de la prochaine campagne; ii) le gouvernement aura davantage de devises pour importer des engrais et d'autres facteurs de production - en premier lieu parce qu'il pourra utiliser une partie des recettes d'exportation de produits de la sériciculture (activité encouragée par le projet de développement de la sériciculture financé par le FIDA) pour importer des engrais ou d'autres intrants (comme prévu dans ce projet); en deuxième lieu l'accroissement de la production de céréales dans le cadre du projet permettra de réduire les importations de céréales vivrières et donc



d'économiser des devises; iii) le pays pourrait disposer de devises étrangères supplémentaires pour importer les engrais et d'autres facteurs de production grâce à l'assistance financière supplémentaire (en devises) que pourraient lui offrir des donateurs multilatéraux ou bilatéraux pour compléter le "fonds spécial" susmentionné qui pourrait intéresser les donateurs car il servirait à financer de petits programmes de développement viables à la base; la table ronde sur la RPD de Corée organisée par les Nations Unies donnera prochainement l'occasion aux donateurs de manifester leur intérêt et de prendre des engagements compte tenu particulièrement de l'attitude positive du gouvernement vis-à-vis du projet du FIDA; des échanges de vue préliminaires se sont ouverts à ce sujet avec des ONG internationales travaillant en RPD de Corée; iv) la fourniture directe éventuelle d'engrais par d'autres sources internationales, par exemple de Chine, à des conditions commerciales ordinaires ou à des conditions de faveur, ou par d'autres donateurs comme suite à l'appel des Nations Unies en faveur d'une assistance humanitaire à la RPD de Corée, où il est particulièrement fait mention de dons d'engrais; v) la remise en état possible des usines d'engrais du pays grâce à l'aide extérieure, éventuellement sous forme de coentreprises; vi) les besoins de produits chimiques importés seront réduits par l'action entreprise par le gouvernement pour accroître la production et l'utilisation nationales d'engrais et pesticides biologiques et de fumier organique pour renforcer la fertilité des sols en transportant des alluvions riches des lits de cours d'eau dans les champs cultivés grâce à une mobilisation massive de main-d'oeuvre (que les coopératives agricoles sont tout à fait capables d'organiser).

## CINQUIÈME PARTIE - MESURES DE GARANTIE

48. Les mesures approuvées au Conseil d'administration pour garantir la mise en oeuvre efficace du projet sont présentées dans la pièce jointe 3. La situation concernant l'application de ces mesures est exposée brièvement ci-après.

49. **Bilan à mi-parcours pendant la deuxième année plutôt que pendant la troisième année du projet.** Ce bilan est prévu pour la fin de 1999.

50. **Visite du président adjoint (PD), en RPD de Corée en 1998.** Cette visite a eu lieu au début d'octobre 1998 et le présent rapport est fondé sur les constatations du président adjoint.

51. **Suivi intensif par le biais de services d'assistance technique recrutés au plan international.** Les missions du FIDA et les spécialistes d'assistance technique internationale (financés par le PNUD, un don du Mécanisme spécial d'intervention du FIDA et le projet lui-même) ci-après ont été dépêchés sur place ou recrutés pour assurer le suivi des activités du projet et renforcer la capacité d'exécution locale: i) en décembre 1997, un spécialiste de la gestion des projets; ii) le même mois, un spécialiste de la passation des marchés; iii) en janvier 1998 un comptable/spécialiste de la gestion financière et un spécialiste de la planification de la distribution des intrants/gestion des projets; iv) en mars 1998, le responsable de portefeuille du BSP/ONU et le chargé de portefeuille de pays du FIDA se sont rendus en RPD de Corée; v) un spécialiste du crédit les a suivis le même mois; vi) en avril 1998, un responsable du suivi de la distribution des intrants; vii) en juillet 1998, un comptable/spécialiste de la gestion financière; viii) en août 1998, un spécialiste du suivi de la distribution des intrants; ix) en septembre 1998, un spécialiste du suivi; x) en septembre 1998, une mission comprenant le président adjoint (PD), le chargé de portefeuille de projets de pays du FIDA et le responsable de portefeuille du BSP/ONU s'est rendue en RPD de Corée; enfin xi) en novembre 1998, un responsable du suivi de la distribution des intrants.

52. **Établissement d'un plan de distribution d'intrants pour les cultures.** Le Ministère de l'agriculture a terminé en mars 1998 l'établissement d'un plan de distribution d'intrants en bénéficiant d'une assistance technique destinée à renforcer ses capacités. Ce plan a servi de base aux travaux de suivi entrepris par le responsable étranger du suivi de la distribution des intrants en avril et en août 1998.

53. **Accès aux zones et aménagements du projet.** Les missions énumérées au paragraphe 51 ci-dessus ont eu librement accès aux zones et aux aménagements du projet.

54. **Deux missions du BSP/ONU par an.** Des missions du BSP/ONU ont visité la zone du projet en mars et en septembre 1998.

55. **Collecte et analyse des données de terrain par le personnel de suivi du projet.** Le personnel du projet appartenant au Département de la production agricole (sous-projet agriculture) et au Bureau général de l'élevage (sous-projet élevage) du Ministère de l'agriculture ont mis en place des systèmes de collecte de données de terrain auprès des unités participantes. Un volume important de données relatives au projet a ainsi été rassemblé mais il faudra maintenant l'analyser. La mission de supervision de septembre 1998 en a informé le Ministère de l'agriculture.

56. **Mise en place d'un système de comptabilité et de vérification des comptes pour la composante agriculture.** Des comptes séparés ont été établis pour le projet sur la base du système de comptabilité du gouvernement qui est précis et détaillé. Avec une assistance technique internationale organisée en collaboration avec le PNUD et le BSP/ONU, ce système est actuellement adapté aux normes internationales, par exemple en ce qui concerne les renvois et la conservation des pièces justificatives dans plusieurs bureaux appropriés. Dans le cadre de la composante agriculture, on a constaté que des données avec renvoi interne concernant la fourniture d'intrants étaient disponibles au niveau de la coopérative, de l'arrondissement et du Ministère de l'agriculture. Des activités supplémentaires d'assistance technique et de formation devraient être organisées pour mieux aligner le système sur les normes internationales. Des états financiers arrêtés au 30 juin 1998 ont été établis pour la composante agriculture et sont actuellement mis à jour au 30 septembre 1998. Un rapport de vérification des comptes du projet jusqu'au 30 septembre 1998 sera soumis au FIDA pour le 31 décembre 1998 au plus tard.

57. **Manuel de crédit.** Un manuel donnant des directives pour la gestion et les opérations de la sous-composante crédit a été élaboré par un consultant international spécialisé et la Banque centrale. puis a été examiné et approuvé au cours de l'atelier de démarrage. Il sert maintenant de base aux décaissements du crédit.

58. **Renforcement des capacités.** Le FIDA, le BSP/ONU et le PNUD ont collaboré pour organiser le renforcement des capacités locales dans les domaines suivants: i) passation des marchés: mission d'un spécialiste international des achats en décembre 1997; ii) gestion du projet: missions de spécialistes internationaux de la gestion des projets en décembre 1997 et janvier 1998; iii) gestion financière et comptabilité: missions d'un spécialiste international de la gestion financière/comptable en janvier et juillet 1998. Le BSP/ONU a suivi le projet pour veiller à ce que le personnel mette convenablement en application les procédures de gestion générale du projet, de gestion financière et de passation des marchés.



59. **Formation et visites d'échanges:** une formation a été organisée sur place dans les domaines techniques de l'élevage et dans celui du crédit. Des visites de formation et d'échanges à l'étranger ont permis d'identifier des enveloppes techniques et de renforcer les qualifications en matière de décaissement des prêts et d'administration des projets (entre autres, divers agents du projet ont participé activement à l'atelier du FIDA tenu à Kunming (Chine) en juin 1998).

60. **Enquête de référence.** L'enquête de référence a été effectuée. Les données qui y figurent sont utiles pour le suivi et l'évaluation du projet.

61. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des informations sur la mise en oeuvre du projet de renforcement de l'agriculture et de l'élevage en RPD de Corée qui figurent dans le présent rapport.



## PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

### I. COMPOSANTES DU PROJET

1. Le projet a deux grandes composantes: renforcement de l'agriculture et renforcement de l'élevage.

#### **Renforcement de l'agriculture**

2. La composante agriculture fournira un ensemble d'intrants à la région céréalière la plus productive du pays (les provinces dites du "bol de riz"), de manière à avoir un impact maximum sur la production céréalière pour la prochaine campagne agricole (1998). Les fonds dégagés par la vente de ces intrants seront déposés par le gouvernement sur un fonds spécial, en vue d'une utilisation ultérieure pour financer d'autres activités de lutte contre la pauvreté. On financera et fournira au titre du projet des intrants essentiels parmi lesquels 46 000 t d'engrais, 100 t de pesticides/dés herbants, 1 200 jeux de pneus de tracteurs et 600 rouleaux de feuilles de plastique. Pour surveiller et faciliter la distribution de ces intrants, on financera également une assistance technique (quatre mois-hommes).

#### **Renforcement de l'élevage**

3. Cette composante compte cinq grandes sous-composantes: a) développement de l'aviculture; b) crédit rural; c) développement de l'élevage caprin et des pâturages; d) appui général à l'élevage (fabriques d'aliments pour les animaux, fonds d'appui à l'élevage et soutien institutionnel); e) gestion du projet.

4. **Développement de l'aviculture.** Cette sous-composante comprendra: l'élevage de volailles; l'engraissement des poulets de chair; la transformation des volailles; la formation en matière d'aviculture. L'élevage des volailles consiste en: a) six petits ateliers d'élevage de pondeuses (d'une capacité de 1 500 volailles) avec un couvoir; b) un atelier d'élevage de poulets de chair (d'une capacité de 5 000 volailles) avec un couvoir; c) un appui à une ferme d'élevage d'oies pour augmenter sa capacité. Vingt petits ateliers d'engraissement de poulets de chair (d'une capacité de 5 000 volailles) seront construits dans des coopératives sélectionnées n'ayant aucune autre possibilité de développer l'élevage ou l'agriculture. Un petit établissement de transformation, géré par les coopératives, sera installé et équipé de matériel pour l'abattage, le plumage, le nettoyage, l'éviscération, la réfrigération et le conditionnement. L'Institut de recherche avicole sera renforcé et assurera une formation en matière d'aviculture au personnel de l'arrondissement, aux vétérinaires, au personnel des fermes d'élevage et des couvoirs, et au personnel des fabriques d'aliments pour animaux. Les membres des coopératives agricoles recevront également une formation.

5. **Crédit rural.** On prendra en charge au titre du projet: a) des prêts aux ménages pour qu'ils financent au départ des activités d'élevage (essentiellement pour l'achat d'aliments pour animaux et de bêtes d'élevage), et ensuite d'autres activités complémentaires; b) le financement des fonds de roulement des coopératives (surtout pour les aliments pour animaux), des ateliers d'aviculture, des ateliers d'engraissement des poulets de chair et des fabriques d'aliments pour animaux; c) un appui institutionnel pour la formation. Des lignes de crédit distinctes seront ouvertes et gérées par la Banque



PIÈCE JOINTE I

centrale pour l'octroi de prêts à des ménages et à des coopératives agricoles. Le montant des prêts par ménage devrait être en règle générale de 130 KPW (60 USD) pour des activités telles que l'élevage d'un petit nombre de poules (environ une douzaine), de quelques oies, ou d'une chèvre, dans l'arrière-cour.

6. **Développement de l'élevage caprin et des pâturages.** Des terres en pente cultivées ou couvertes de broussailles seront converties en pâturages, moyennant une subvention de 50 USD par hectare pour 16 000 ha. Selon la pente, les terres couvertes de broussailles seront défrichées, labourées et plantées de légumineuses ou d'autres espèces fourragères. Quelques mesures minimales de conservation des sols seront prises, comme la remise en état des rigoles. Environ 20 000 caprins reproducteurs seront achetés et fournis aux coopératives et aux ménages.

7. **Appui général à l'élevage.** Au titre de cette sous-composante, le projet financera: a) la remise en état/construction de huit fabriques d'aliments pour animaux; b) l'appui aux institutions qui desservent les coopératives et les particuliers propriétaires de bétail (en fournissant des animaux, des vaccins, etc.); c) un fonds d'appui à l'élevage, sur lequel on pourra faire des prélèvements pour financer des activités visant à améliorer l'exécution du projet ou à appliquer des techniques novatrices pour relever les revenus des ménages pauvres (notamment la production de fromage de chèvre, la valorisation des résidus agricoles grâce à des techniques utilisant la levure, et des essais visant à quantifier les avantages de l'éclairage des ateliers de ponte).

8. **Gestion du projet.** Au titre de cette sous-composante, on mettra en place le bureau du directeur du projet et une unité de gestion du projet (UGP) dans la zone concernée, et on en assurera le fonctionnement.

## II. COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

9. Le coût total du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, est estimé à 32,1 millions de USD pour la période d'exécution de cinq ans (voir tableau ci-dessous). Un prêt du FIDA, d'un montant équivalant à 28,9 millions de USD, servira à financer les intrants agricoles, les véhicules et le matériel, les travaux de génie civil, l'achat des animaux et des produits d'alimentation animale, les lignes de crédit, ainsi que les dépenses de formation et de fonctionnement. La contribution du gouvernement servira à financer quelques travaux de génie civil et les salaires additionnels.

10. Le FIDA accordera, séparément, un don au titre du mécanisme d'intervention spécial, d'un montant de 60 000 USD, pour financer des activités indispensables au démarrage du projet.

**Résumé des coûts du projet**<sup>a/</sup>  
(en millions de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Renforcement de l'agriculture	-	14,1	14,1	100	47
Renforcement de l'élevage					
1. Développement de l'aviculture	2,2	2,2	4,4	50	15
2. Crédit rural	3,5	2,2	5,7	39	19
3. Développement de l'élevage caprin et des pâturages	2,3	0,5	2,9	19	10
4. Appui général à l'élevage	0,7	1,4	2,1	67	7
5. Gestion du projet	<u>0,2</u>	<u>0,7</u>	<u>0,9</u>	78	<u>3</u>
<b>Total partiel</b>	8,9	7,0	16,0	45	53
<b>Total des coûts de base</b>	<b>8,9</b>	<b>21,2</b>	<b>30,1</b>	<b>70</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	0,5	0,4	0,9	43	3
Provision pour aléas financiers	-	1,1	1,1	100	3
<b>Total des coûts du projet</b>	<b>9,5</b>	<b>22,7</b>	<b>32,1</b>	<b>71</b>	<b>107</b>

<sup>a/</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement de chiffres.

PIÈCE JOINTE II

**POINTS PRÉOCCUPANTS ÉVOQUÉS LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN OEUVRE DU**  
**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**  
**DANS LA**  
**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE**

1. Compte tenu du fait que la nature du système socio-économique et des institutions du pays est relativement peu connue, les conditions d'une mise en oeuvre efficace du projet sont-elles réunies? Sera-t-il fait bon usage des ressources? Est-ce que le financement des différents intrants se traduira automatiquement par un accroissement de la production? Est-ce que la "capacité d'absorption" est à la mesure d'un projet d'une telle ampleur? Existera-t-il des marchés capables d'absorber une production intensive? Peut-on être sûr que les prix seront suffisamment incitatifs? Peut-on compter sur la participation des bénéficiaires?
2. S'agissant tout particulièrement de l'élevage, l'approvisionnement en fourrage et aliments pour animaux de qualité sera-t-il suffisant? Est-ce que la production animale n'aura pas un effet négatif sur les disponibilités alimentaires destinées à la consommation humaine (alors que l'effet positif de l'amélioration de la production animale ne devrait se faire sentir sur l'état nutritionnel de la population qu'à plus long terme)?
3. La composante crédit du projet paraît risquée. Sera-t-elle réalisable? Est-ce que la Banque centrale sera en mesure de gérer le volume considérable du crédit? Comment seront simultanément administrés le crédit individuel et le crédit aux coopératives? Comment fonctionnera le crédit "à la demande"?
4. Quelle sera l'utilisation des "fonds de contrepartie" envisagés, provenant des ventes d'engrais aux coopératives? Quel système budgétaire ou autre dispositif de contrôle permettra de suivre les ventes d'intrants, le recouvrement des coûts provenant des ventes et le dépôt de ces montants sur le "Fonds spécial" (destiné à financer ultérieurement des initiatives de lutte contre la pauvreté)?
5. Il sera nécessaire d'établir un système global efficace pour le suivi des mouvements de fonds et de biens ainsi que de l'exécution générale du projet; le suivi de la composante élevage et de la sous-composante crédit pourrait être particulièrement complexe.
6. Pour trouver des solutions aux difficultés actuelles du pays, il serait utile d'accorder l'attention voulue aux (éventuels) facteurs macro-économiques et aux aspects des grandes orientations de l'actuelle pénurie d'intrants (en plus des catastrophes naturelles). Un autre problème connexe a trait à l'existence et à la fiabilité d'informations statistiques. À cet égard, plusieurs membres du Conseil d'administration souhaiteraient recevoir des précisions sur le cadre d'action mis en place par le gouvernement pour conduire le projet.
7. Au-delà du financement par le FIDA d'intrants essentiels pour la prochaine campagne agricole, quelles sont les perspectives à plus long terme de l'approvisionnement en intrants? Quelles mesures et programmes sont prévus par le gouvernement pour assurer un approvisionnement régulier en engrais une fois que les activités financées par le FIDA prendront fin?

**PROJET DE RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**

**MESURES POUR GARANTIR LA MISE EN OEUVRE EFFICACE DU PROJET**

1. Bilan à mi-parcours pendant la deuxième année du projet plutôt que pendant la troisième année.
2. Suivi spécial en 1998 exercé par le Président adjoint (Département Gestion des programmes) en ce qui concerne l'exécution du projet et la réorientation des politiques résultant des interventions du projet.
3. Suivi intensif des activités relatives aux cultures et à l'élevage à chaque phase clé du projet par le biais de services d'assistance technique recrutés au plan international.
4. Établissement d'un plan détaillé de distribution d'intrants avant le démarrage du projet, qui servira de point de départ pour le suivi assuré par un coordinateur de la distribution d'intrants destinés aux cultures, recruté au plan international.
5. Libre accès des personnels nationaux et internationaux du projet à toutes les zones et aménagements du projet.
6. Fréquence accrue des missions conduites par l'institution coopérante (Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU) - deux fois par an.
7. Collecte et analyse des données de terrain par le personnel de suivi à chaque étape clé du projet.
8. Mise en place d'un système de comptabilité et de vérification des comptes pour la composante cultures. La vérification adéquate des comptes, selon des procédures agréées par le FIDA, constituera une condition préalable à tout nouveau décaissement pour la composante élevage du projet.
9. L'élaboration de directives techniques détaillées en matière de crédit, établies en concertation avec le Fonds, sera une condition préalable aux décaissements du prêt du FIDA pour la sous-composante crédit.
10. Renforcement des capacités en matière de gestion financière, comptabilité, passation des marchés et gestion générale du projet.
11. Renforcement des compétences techniques locales par une formation financée par le projet et des visites d'échanges.
12. Réalisation d'une enquête de référence qui devra être achevée au moment du démarrage du projet et préciser les indicateurs essentiels de suivi du projet.